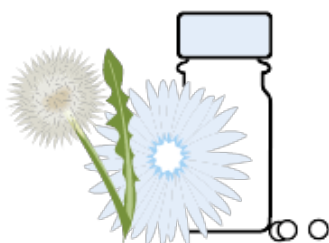


Les médecines alternatives

En cancérologie, on désigne par médecine alternative une **médecine non conventionnelle qui aide à lutter contre le cancer et dont l'efficacité n'a pas été prouvée de façon scientifique.**

Une grosse difficulté réside dans la complexité à trouver des informations de qualité parmi des sources multiples et de faire des choix éclairés pour une thérapie qui peut à la longue être extrêmement coûteuse. Seules certaines médecines non conventionnelles sont partiellement prises en charge par la sécurité sociale et/ou par certaines mutuelles (homéopathie, acuponcture). Il faut savoir qu'il existe néanmoins des sources fiables, le plus souvent en langue anglaise, où l'on peut trouver l'analyse de la plupart des méthodes proposées.

Les approches alternatives sont diverses ; elles peuvent reposer sur des systèmes médicaux totalement distincts de la médecine conventionnelle (médecine tibétaine, chinoise, ayurvédique ...) ou proposer des thérapies spécifiques. Souvent, elles reposent sur l'ingestion de substances minérales, végétales ou animales. Leur caractère « naturel » ne doit pas être faussement rassurant.



Pour qu'un traitement arrive sur le marché, la médecine conventionnelle impose un certain nombre d'étapes successives qui vont de l'expérimentation *in vitro* à la preuve de l'efficacité sur un grand nombre de malades. Toutes ces étapes sont strictement réglementées. Ce dispositif garantit la qualité des médicaments sur le marché et définit les conditions d'utilisation pour éviter ou limiter les effets toxiques.

Les produits proposés par les médecines alternatives n'ont, par définition, pas franchi ces étapes. En l'absence de données cliniques de qualité, rien ne garantit leur efficacité et surtout l'absence d'effets secondaires. Ils peuvent également interagir avec les médicaments qui vous sont prescrits. Pour ces raisons, la médecine conventionnelle peut déconseiller d'avoir recours à certaines médecines alternatives.

Si vous choisissez d'avoir recours à une médecine alternative, et *a fortiori* si elle consiste en l'absorption d'une substance, il est souhaitable que votre médecin en soit informé ; il pourra, après avoir eu recours à des ressources fiables, vous renseigner sur l'avancée des recherches sur cette substance et surtout mieux interpréter la survenue d'effets indésirables.

Le choix de votre traitement, conventionnel ou non, est bien sûr un choix personnel.

Dans la relation de confiance qui s'établit entre vous et votre médecin, il est souhaitable que vous l'informiez de toute prise médicamenteuse, qui permettra de mieux interpréter d'éventuelles interactions avec le traitement qu'il vous prescrit.

